



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



NOTE D'ANALYSE DU BUDGET DE L'ÉTAT, GESTION 2022 SOUS L'ANGLE DU GENRE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PARTIE I	
CADRE OPERATIONNEL DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE AU BENIN	6
1. Cadre juridique et institutionnel	7
1.1. Cadre juridique	7
1.2. Cadre institutionnel	8
2. Cadre stratégique et politique	9
3. Principaux résultats	11
4. Processus de mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre	14
PARTIE II DYNAMIQUE SECTORIELLE DE REDUCTION DES INEGALITES GENRE.	
1. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE	19
1.1. Etat des lieux du genre dans le secteur agricole	19
1.1.1. Cadre institutionnel et stratégique	19
1.1.2. Situation des inégalités dans le secteur	20
1.2. Politique de réduction des inégalités de genre	24
1.3. Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022	24
2. MINISTERE DE L'ENERGIE	28
2.1. Etat des lieux du genre dans le secteur	28
2.1.1. Sur le plan institutionnel et stratégique	28
2.1.2. Analyse des principales inégalités de genre dans le secteur de l'énergie	30
2.2. Politique de réduction des inégalités de genre	32
2.3. Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022	33
3. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	36

3.1.	Etat des lieux du genre dans le secteur	36
3.1.1.	Cadre normatif et opérationnel	36
3.1.2.	Situation des inégalités genre dans le secteur.	37
3.2.	Intégration de genre dans la politique budgétaire	37
3.3.	Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022.	38
4.	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE.	41
4.1.	Etat des lieux du genre dans le secteur	41
4.1.1.	Cadre institutionnel	41
4.1.2.	Au plan opérationnel	41
4.1.3.	Situation des inégalités dans le secteur	42
4.2.	Politique genre du secteur	43
4.3.	Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022.	44
5.	MINISTERE DE LA SANTE.	47
5.1.	Etat des lieux du genre dans le secteur	47
5.2.	Politique de réduction des inégalités de genre	49
5.3.	Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022.	50
6.	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE	53
6.1.	Etat des lieux du genre dans le secteur	53
6.1.1.	Sur le plan normatif et stratégique	53
6.2.	Caractéristiques des situations d'inégalité	54
6.3.	Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022.	55
7.	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE	59
7.1.	Etat des lieux du genre dans le secteur	59
7.2.	Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle) pour 2022	60
	CONCLUSION	64

INTRODUCTION



Depuis le début des années 2000, le Bénin a progressivement mis en place un arsenal juridique et institutionnel de promotion de l'égalité de genre visant particulièrement la protection des droits des femmes et des filles.

Les efforts fournis pour la promotion de l'égalité entre les sexes sont cadrés par la Politique Nationale de promotion du Genre adoptée en 2009 et actuellement en cours de révision.

L'égalité entre les hommes et les femmes est inscrite dans Constitution de la République du Bénin et les Gouvernements successifs ont fait la promotion de l'égalité des sexes un pilier de leurs actions. Même si l'indice de la Condition de la Femme a augmenté de 0,011 point de 2011 à 2017 en passant de 0,596 à 0,607¹, les pratiques culturelles discriminatoires basées sur le genre persistent notamment à l'égard des femmes.

Face à cette situation, plusieurs actions ont été envisagées pour l'amélioration des conditions de vie de la population notamment celles de la femme. A cet égard, le gouvernement par son Programme d'actions y a mis un accent particulier, à travers l'un de ses trois principaux piliers, afin de faire bénéficier de manière équitable le développement inclusif, aux hommes et aux femmes.

Le budget étant un outil privilégié d'opérationnalisation de la volonté politique, la réduction des inégalités entre homme et femme s'impose ainsi comme un objectif de politique budgétaire. Dès lors, la prise en compte effective et systématique du genre dans les politiques, stratégies et programmes budgétaires, en lien avec les engagements pris aussi bien au plan national qu'international est d'une nécessité majeure pour l'accroissement du bien-être social.

Avec les nouvelles réformes des finances publiques, la question trouve toute son importance dans la répartition des ressources à travers les programmes budgétaires. Pour densifier les actions sensibles au genre et les rendre plus lisibles dans la documentation budgétaire, le Bénin s'est engagé depuis quelques années à développer une stratégie de budgétisation sensible au genre dont l'une des actions est l'élaboration d'un rapport sur le budget sensible au genre qui rend compte des efforts entrepris par les pouvoirs publics pour promouvoir l'égalité et réduire les écarts entre les sexes.

¹ Rapport 2019 sur les indicateurs des objectifs du développement durable

PARTIE I

CADRE OPERATIONNEL DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE AU BENIN



1. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

1.1. Cadre juridique

L'égalité des femmes et des hommes étant devenue une condition d'un développement humain durable, les pouvoirs publics sont engagés par des textes internationaux traduits en engagements nationaux ou locaux à faire reculer les inégalités. Ainsi, la quatrième conférence mondiale sur les femmes, organisée à Beijing en 1995, a marqué un tournant important dans le programme mondial pour l'égalité des sexes. La déclaration et le programme d'action issus de cette conférence, adoptés par 189 pays constituent un document principal et mondial en matière d'égalité des sexes.

Le Bénin a adhéré à la plateforme d'action de Beijing et s'attèle à la mise en œuvre des douze recommandations qui la constituent. Dans ce sillage, le Gouvernement a ainsi très tôt réaffirmé son engagement de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Plusieurs efforts ont été fournis à travers les mesures prises pour la mise en place de politiques, textes législatifs et cadre institutionnel devant permettre d'atteindre l'égalité des sexes.

Ainsi, sur le plan législatif et réglementaire, le processus d'intégration du genre au Bénin s'appuie sur des dispositions dont, entre autres :

- ✔ le protocole additionnel à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) qui prône l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- ✔ l'accord multilatéral CEDEAO/CEEAC de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- ✔ la déclaration des chefs de l'Etat de l'UEMOA sur l'approche genre, etc. ;
- ✔ la Constitution du 11 décembre 1990 telle que révisée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 qui consacre en son article 26, le principe d'égalité entre les sexes ;
- ✔ la loi n°2006-19 du 05 Septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes ;

- ✓ la loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille (CPF);
- ✓ la loi n° 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en République du Bénin qui garantit aux femmes de façon explicite le droit à la succession de leurs ascendants ou conjoints sur les terres rurales ; etc.

1.2. Cadre institutionnel

Des avancées notables sont à l'actif de tous les acteurs qui s'investissent au quotidien dans la réduction des inégalités entre homme et femme et qui font de la promotion de la femme et du genre leur cheval de bataille. Les actions du gouvernement pour la mise en place d'un environnement institutionnel favorable à la promotion de l'égalité entre les sexes ont consisté en : la création de l'Institut National de la Femme (INF) ; (ii) la mise en place du Conseil National de l'équité et de l'Égalité du Genre (CNPEEG) et (iii) la mise en place des Cellules Genre au sein des ministères. A la faveur de l'adoption de la nouvelle structure type des ministères, ces cellules sont logées au sein des Directions de la Planification, de l'Administration et des Finances.

En plus de ces institutions spécifiques, le pilotage de la stratégie genre se fait par les parties prenantes ci-après :



**Ministère du Développement et de la Coordination du
l'Action Gouvernementale ;**



**Ministère de l'Economie
et des Finances ;**



**Ministère des Affaires
Sociales et de la
Microfinance ;**



**Les autres ministères
sectoriels ;**



**Les partenaires
techniques et financiers
(Délégation de l'union
Européenne, GIZ,
UNICEF, le PNUD...).**



**Les acteurs non
étatiques (Social Watch,
RIFONGA etc.) ;**



2. CADRE STRATÉGIQUE ET POLITIQUE

Des politiques sont initiées afin de défendre les droits des femmes et les inégalités. Au nombre de celles-ci, on peut citer, entres autres :

la Politique Nationale de Promotion du Genre dont la vision à l'horizon 2025 est de faire du Bénin,



« un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable ».

Le processus d'actualisation de la Politique Nationale du Genre sous le pilotage du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance s'appuie sur l'évaluation du plan 2010-2015. Il importe de souligner que cette Politique Nationale de Promotion du Genre constitue un cadre de référence pour l'élaboration des plans d'actions de promotion du genre au niveau des ministères sectoriels ;

- ✔ le guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies (élaboré par le ministère du plan et du développement avec l'appui du PNUD) et validé en février 2020 a intégré les dimensions transversales comme le Genre. A ce titre une fiche thématique Genre détaille les outils à disposition des ministères pour intégrer les questions de genre dans les documents de planification ;
- ✔ Plusieurs autres documents de stratégie mettent l'accent sur la promotion du genre dont :
 - ✔ le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 ;
 - ✔ le Programme de Croissance pour le Développement Durable (2018-2021) ;
 - ✔ le référentiel en matière de budgétisation sensible au genre qui offre un cadre harmonisé de prise en compte du genre au budget de l'Etat ;
 - ✔ les politiques sectoriels genres.

Par ailleurs, au niveau de la sous-région, il existe une stratégie Genre de l'UEMOA 2018-2027 dont l'objectif est de « contribuer à la promotion d'un environnement institutionnel communautaire favorable à l'égalité et à l'équité entre les femmes et les hommes au moyen d'une approche transversale du Genre dans les politiques, les programmes, les projets, les budgets ... ».



3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

Pour réduire l'inégalité entre les sexes et aboutir à un développement inclusif, les politiques mises en œuvre au niveau des ministères sectoriels tiennent compte de la promotion des questions du genre. En plus, dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, les cibles des indicateurs de l'ODD 5 et les objectifs de réduction des inégalités genre ont été contextualisés et priorisés. Ainsi, des ressources sont, chaque année, allouées pour leur mise en œuvre et évaluée à travers l'élaboration du rapport d'avancement du PC2D et des rapports des performances des ministères.

De façon concrète, la prise en compte du genre est de plus en plus effective dans l'ensemble des secteurs, en témoigne l'institutionnalisation des cellules genres qui sont d'ailleurs logées au sein des unités en charge de la programmation financière au sein des ministères. Aussi la disponibilité des diagnostics genre au sein des secteurs permet-il déjà de construire des actions dont le financement permet de réduire les inégalités genre dans la mise en œuvre des politiques publiques. L'amélioration de l'Indice de la Condition de la Femme (ICF) au Bénin dénote du progrès en termes de réalisation de l'égalité entre les sexes et un recul des inégalités de genre. Toutefois, de nombreuses discriminations subsistent donc dans les rapports hommes/femmes. Ces discriminations s'observent au niveau du mariage, du maintien dans le système éducatif, de l'accès à l'emploi, à la propriété, aux soins de santé (y compris la santé de la reproduction), à la participation au processus décisionnel au sein des ménages et dans la sphère publique.



Focus sur quelques actions phares orientées vers l'égalité homme-femme



Dans le domaine de l'éducation

Dans ce secteur, l'accès et de la rétention à l'école primaire est plus ou moins atteint de façon égalitaire. Pour concrétiser cet élan au niveau secondaire, les frais de scolarité des filles sont pris en charge par l'Etat. Cette action catalytique ajoutée à plusieurs autres financées par l'Etat permet d'obtenir déjà des résultats encourageants.



Dans le domaine de la participation aux activités productives et d'accès aux ressources.

- ✓ Le développement d'activités spécifiques d'accès aux crédits à travers le micro crédits au plus pauvres destinés prioritairement aux femmes ;
- ✓ La mise en œuvre du projet SWEDD visant à autonomiser davantage les femmes ;
- ✓ La construction des marchés qui sont plus animés par les femmes afin de favoriser le développement d'activités génératrices de revenus, de réduire le chômage des filles et d'accroître leur revenu ;
- ✓ L'accroissement de la couverture de desserte en eau afin de réduire la pénibilité d'accès à l'eau aux femmes ;
- ✓ l'intensification des microcrédits au plus pauvres dont les principales bénéficiaires sont des femmes avec pour finalité d'accroître l'accès des femmes aux crédits.



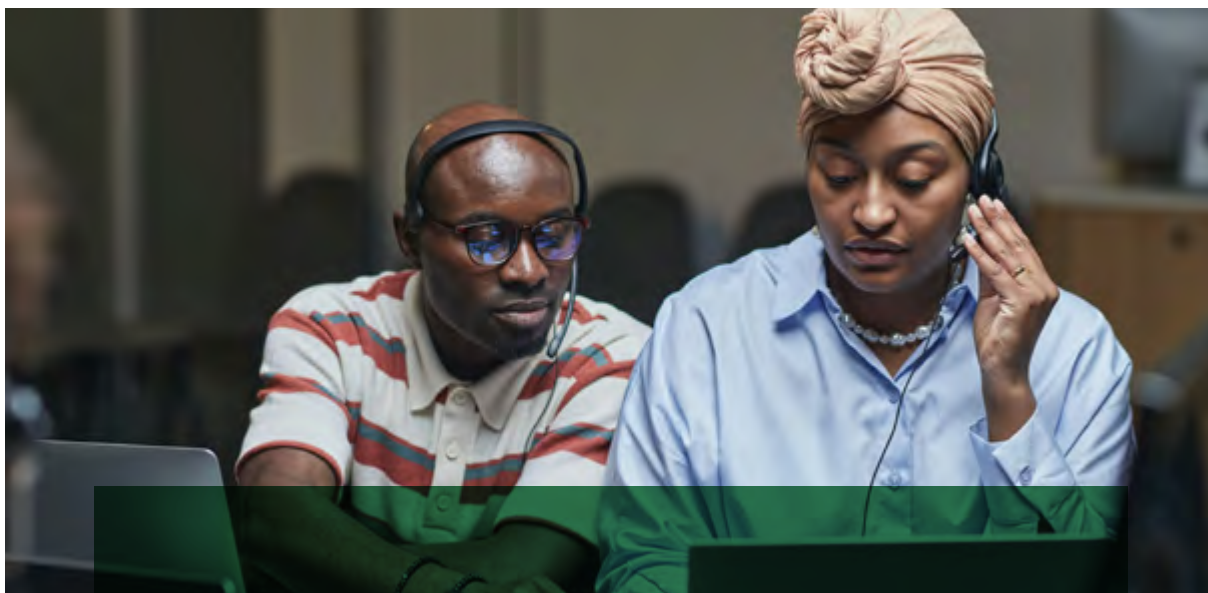
Au titre des services de santé et des droits fondamentaux des filles

- ✓ La prise en charge de l'accouchement par césarienne afin de réduire le taux de mortalité maternelle ;
- ✓ L'amélioration du taux de couverture des soins de santé prénatals à travers des actions de construction de maternité et d'activités favorisant leur accès ;



- ✔ La conduite d'actions spécifiques vis-à-vis des personnes vivantes avec le VIH SIDA notamment chez les femmes ;
- ✔ L'organisation de séances de sensibilisation grand public sur les grossesses précoces, grossesses en milieu scolaire, mariage des enfants, mariage forcé, enlèvement et autres comportements déviants ;
- ✔ L'organisation de sensibilisations sur l'hygiène menstruelle et les grossesses en milieu scolaire dans les collèges du Plateau, du festival national du Sport Féminin (Football, Basketball, Handball, Volleyball, Athlétisme) ;
- ✔ la prise en charge gratuite du paludisme chez les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans, Etc.

Des défis majeurs restent, cependant, à relever au titre desquels il convient de souligner le renforcement de la connaissance des acteurs de chaîne de programmation et d'exécution du budget, la disponibilité des diagnostics approfondis des secteurs sur le genre, la disponibilité des données désagrégées par sexe pour faciliter la mesure des progrès dans la mise en œuvre des politiques sensibles genre.



4. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE

Au-delà de toutes ces réalisations, le défi majeur est de mettre une visibilité sur toutes les actions sensibles au genre que le gouvernement développe à travers le budget. C'est à cet exercice, que le Ministère de l'Economie et des Finances s'est engagé avec l'appui des partenaires techniques et financier à renforcer depuis 2017. Il consiste en la mise en œuvre d'une démarche de budgétisation sensible au genre dans tout le processus budgétaire. Plusieurs actions sont envisagées et certaines sont déjà exécutées. Au nombre de celles-ci, il y a :

- ✓ la définition d'une feuille de route en deux phases : une première phase d'expérimentation d'un nouveau référentiel de BSG avec sept (07) ministères au titre du budget de l'Etat pour la gestion 2022 et une seconde devant consacrer la généralisation à l'ensemble des ministères pour compter de la gestion 2023. Les ministères pilotes concernés sont : le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance, le Ministère de l'Energie, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, le Ministère de la Santé, le Ministère des Enseignements maternel et Primaire ;



- ✔ l'élaboration et opérationnalisation d'un guide méthodologique offrant des outils pratiques de conduite d'un processus budgétaire sensible au genre ;
- ✔ la réalisation d'un diagnostic genre sectoriel pour chaque ministère ;
- ✔ l'élaboration d'un document de référence d'indicateurs genre ;
- ✔ l'intégration du genre dans les documents de reddition de compte existants ou rapport spécifique genre ;
- ✔ le renforcement du service statistique des Ministères : mise en place des systèmes d'informations et de suivi-évaluation (données désagrégées par sexe, indicateurs de genre, développer l'analyse genre,);
- ✔ la révision du format des documents de programmation et des rapports annuels de performance. Il s'agira de reprendre le canevas actuel du DPPD/PAP et de voir comment introduire des éléments pertinents au regard des questions inégalités dans le secteur et dans les programmes ;
- ✔ la révision des manuels existants pour intégrer des éléments de la BSG ;
- ✔ l'élaboration d'une circulaire en 2021 spécifique en annexe de la circulaire de préparation du budget 2022 annonçant l'expérimentation des ministères pilotes et détaillant le processus et les étapes clés.



PARTIE II

DYNAMIQUE SECTORIELLE DE REDUCTION DES INEGALITES GENRE



En dépit des résultats probants obtenus à l'échelle de tous les secteurs, l'analyse de la dynamique sectorielle de réduction des inégalités genre, dans cette première édition du rapport du budget sensible au genre en annexe à la loi de finances, met en lumière la situation et les avancées relevées dans les ministères pleinement engagés dans le processus de la budgétisation sensible au genre. Il s'agit bien évidemment du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance, du Ministère de l'Energie, du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Ministère de la Santé, du Ministère des Enseignements maternel et Primaire.

Pour chaque secteur, cette analyse est déclinée en trois points :



- ✔ l'état des lieux sommaire de la situation du genre ;



- ✔ la politique de réduction des inégalités genre ;



- ✔ l'analyse de la sensibilité de la programmation budgétaire au titre de la gestion 2022, basée sur le schéma ci-après :

Tableau n°1: Schéma d'analyse de la sensibilité des activités budgétaires sous l'angle genre

Degré	Caractéristiques	Questions d'analyse
Faible	L'action profite aussi bien aux hommes qu'aux femmes mais n'est pas spécifiquement orientée vers la réduction des inégalités. Elle n'est pas conçue et exécutée dans l'esprit genre et ne contient d'activité spécifique au genre	<p>Une réponse positive à l'une des questions suivantes fait considérer l'action ou l'activité comme sensible genre (moyen ou élevé)</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Prévoit-on d'établir le profil des disparités entre les hommes et les femmes et d'envisager la réduction des écarts entre les hommes et les femmes ? ☑ Prend-il en compte les besoins sexo spécifiques ?
Moyen	L'action profite aussi bien aux hommes qu'aux femmes mais n'est pas spécifiquement orientée vers la réduction des inégalités. L'action contient tout de même des activités qui contribuent à la réduction des inégalités entre les genres ou tiennent compte des besoins spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Contribue-t-il à améliorer la connaissance et la pratique en matière de réduction des inégalités sexe ? ☑ Même s'il n'est pas pensé spécifiquement pour le genre, intègre-t-il la thématique dans son approche de mise en œuvre ?
Elevé	L'égalité entre les sexes est la principale finalité de l'action.	<p>En plus d'une réponse positive à ces questions, le degré élevé est retenu lorsque l'action ou l'activité dans tous ses périmètres n'est orientée que sur le genre.</p>

Source : Inspiré du manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme femme établi par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE



1. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

1.1. Etat des lieux du genre dans le secteur agricole

Les inégalités persistent encore au niveau des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes. En effet, les hommes détiennent beaucoup plus le pouvoir d'accès, de contrôle et de décision sur les ressources que les femmes. Pour corriger cette tendance, le ministère s'est doté d'une stratégie nationale genre du secteur agricole (SNGSA) qui prend appui sur des éléments de diagnostic effectué dans ce cadre et dont les principaux résultats sont ressortis dans le présent état des lieux.

1.1.1. Cadre institutionnel et stratégique

Au niveau du secteur agricole, le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) dispose d'une Cellule genre et environnement. Les points focaux genres mis en place au niveau des structures déconcentrées du MAEP ne sont pas suffisamment visibles et la budgétisation reste peu sensible au genre au niveau du secteur.

Au plan stratégique, l'examen du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) a montré que le genre a été pris en compte au niveau de l'axe 4, **composante 4.4 « Promotion du genre dans le secteur agricole »**. A titre illustratif, deux principales actions ont été prévues pour

inverser les tendances d'inégalités persistantes sur les questions genre dans le secteur agricole. Il s'agit de :



l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources et



(ii) le renforcement des capacités d'action des femmes rurales.

Au plan programmatique, l'évaluation du niveau de prise en compte du genre effectuée sur un échantillon de projets/ programmes contributeur au PSDSA démontre que 80% des programmes ont pris en compte la problématique genre ou de réduction des inégalités en termes d'approche inclusive dans leur formulation. Seulement 30% des projets et programmes examinés définissent clairement une stratégie de ciblage des femmes ainsi qu'un quota de bénéficiaires désagrégés. L'absence d'une base de référence d'indicateurs genre constitue un point à améliorer pour faciliter l'analyse des inégalités dans le secteur.

Toutefois, il est important de préciser que le document de Stratégie Nationale de Conseil Agricole (SNCA) 2018-2025 prend en compte le genre au niveau de l'axe stratégique 1, plus précisément l'action « Promouvoir la prise en compte du genre dans le Conseil Agricole ».

1.1.2. Situation des inégalités dans le secteur

Dans la sphère des instances de prise de décisions au niveau du secteur agricole

7%
de femmes

93%
d'hommes



Le rapport de performance du MAEP exercice 2019 a montré qu'au niveau de l'Etat² et ses structures en 2018, 7% de femmes occupent des postes de décision contre 93% d'hommes.

2 Les postes pris en compte sont ceux de direction au sein du MAEP (Cabinet, Secrétariat Général, direction des structures sous tutelles et Coordinateurs de projets/programmes).

Quant à la composition des Acteurs³ Non Etatiques du secteur agricole en 2018, 23% sont de femmes alors que 77% sont des hommes.



23%
de femmes

77%
d'hommes

L'analyse de ces données montre que malgré l'arsenal juridique en faveur de la promotion des femmes, leur participation aux instances de prise de décision est loin d'être une réalité.

Au titre de l'équité dans les offres de services d'encadrement et accès aux facteurs de production

La vulnérabilité des femmes dans l'économie rurale est relative à leur accès limité aux ressources matérielles (Eau, Terres agricoles, Intrants, Semences, Matériels/Equipements) et aux ressources immatérielles (Information, Connaissance).



Par rapport à l'accès aux services d'encadrement,

les hommes (24,41%) ont plus accès au conseil agricole que les femmes (11,96%). Sur le total des acteurs formés dans le secteur sur la gestion durable des sols, 41% sont des femmes. En considérant les exploitations individuelles réhabilitées ou protégées, 32% sont exploitées par des femmes. Selon les résultats de l'étude du MAEP⁴ en 2018, il ressort dans l'ensemble des sept (07) pôles de développement agricole que 9,43% des chefs des exploitations du secteur sont femmes alors que 90,57% sont des hommes.



En ce qui concerne l'accès au foncier,

la terre est l'un des principaux facteurs de production dont l'accès reste limité pour des groupes vulnérables que sont les femmes, les jeunes, les migrants, les éleveurs-transhumants. Une proportion

³ Les organisations prises en compte sont : PASCiB, FUPRO, PNOPPA, CNA, Synergie Paysanne, ANAF.

⁴ Rapport de performance du secteur agricole, gestion 2019.

de 6% de femmes a accès au foncier contre 94% d'hommes. L'option de la promotion des chaînes de valeur ajoutée (CVA) genre sensibles (ex : CVA-beurre de karité pour le marché local et extérieur, CVA riz étuvé pour le marché local et régional) est identifiée comme stratégie efficace de ciblage des femmes afin d'améliorer leur autonomisation économique d'une part et le renforcement de la dynamique organisationnelle associée à ces CVA pour leur viabilité fonctionnelle et économique.



En termes d'accès aux intrants, le rapport de performance du MAEP 2019 montre que sur l'ensemble des femmes du secteur, 77% ont accès à au moins un intrant en Production Animale, Production Végétale ou Production Halieutique contre 84% des hommes (rapport de performance du MAEP 2019). Pour ce qui est de **l'accès aux matériels et équipements agricole**, les hommes (65%) ont plus accès aux équipements d'irrigation que les femmes (10%).



En ce qui concerne **l'accès aux marchés** plus rémunérateurs, la nécessité de renforcer les organisations d'agricultrices sur la mutualisation des services tels que la certification/labellisation des produits finis, la démarche qualité, le packaging, le e-marketing avec les NTICs, l'agriculture contractuelle sont autant de besoins stratégiques actuels pour garantir l'autonomisation économique des femmes d'une part, et rendre les organisations d'agricultrices plus fortes.



En ce qui concerne l'accès au crédit, sur l'ensemble des actrices et acteurs qui ont accès aux services financiers, 37,35% sont des femmes. Le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) constitue une réponse à cette problématique inscrite dans le PSDSA dont

l'opérationnalisation est attendue par les parties prenantes. Mais, il est important de noter que des initiatives en matière d'accès au financement agricole prenant en compte les aspects genre sont entreprises par certaines interventions. Les aspects genre prise en compte concernent la priorité donnée aux CVA sensibles au genre, aux maillons transformation par la facilité aux équipements pour alléger la tâche des femmes et améliorer leur productivité. Aussi, des mesures discriminatives comme la réduction des taux de contribution des femmes sont inscrites dans le code de financement dudit fonds ainsi que la représentativité des femmes dans les sphères décisionnelles d'études des dossiers de financement.



Relativement au renforcement de capacités, des efforts restent encore à consentir pour relever le faible niveau d'accès des femmes à la connaissance dû à leur faible niveau d'alphabétisation, le manque de temps, l'insuffisance de confiance en soi-même. La faible participation des femmes aux activités de développement humain, telles que les réunions de vulgarisation, les sessions de formation et les démonstrations sur le terrain, à des répercussions sur leurs connaissances techniques, l'accès à l'information et l'adoption des technologies disponibles⁵. Cette situation réduit ainsi la capacité d'adaptation des femmes aux changements climatiques ; réduisant ainsi leur résilience.

5 Rapport, évaluation du fonctionnement, 2010 MAEP.

1.2. Politique de réduction des inégalités de genre

De ces problèmes majeurs, se dégagent quatre (04) défis. Il s'agit du renforcement du rôle et attributions de l'organe central et des démembrements du MAEP en charge de la promotion du genre ; de la mise en œuvre effective des dispositions de promotion (documents de stratégies, de politiques sectorielles et thématiques) sensibles au genre ; de la mise en place d'un mécanisme formel et fonctionnel de ciblage ; et du changement de mentalité et développement du leadership en faveur du genre.

Les principaux enjeux identifiés pour la mise en œuvre de la SNGSA sont la création d'un environnement institutionnel favorable à la promotion systématique du genre, l'opérationnalisation et renforcement des mécanismes et instruments appropriés à la réduction des inégalités genre au profit des petits exploitants agricoles (hommes-femmes-jeunes) et autres couches vulnérables ; l'adoption des bonnes pratiques genre sensible, le développement d'un leadership et l'opérationnalisation d'un système de gestion d'informations.

La Stratégie Nationale genre du secteur Agricole (SNGA) se fonde sur les engagements pris par le Bénin au niveau international et les documents de politiques au niveau national et sectoriel et a pour vision « **A l'horizon 2026, le secteur agricole béninois est un secteur bien gouverné, axé sur la promotion de l'égalité genre, où les hommes, les femmes, les jeunes et personnes handicapées ont un accès équitable aux facteurs de productions** ».

Trois axes d'intervention sont retenus à savoir : (i) Renforcement de l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux dans le secteur agricole ; (ii) Renforcement des capacités sur l'intégration et la promotion du genre dans le secteur agricole ; (iii) Changement de comportements et développement du leadership en faveur du genre.

1.3. Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022

défini vise à renforcer la culture du genre sur toute la chaîne décisionnelle et opérationnelle, à adapter les outils de planification et de suivi-évaluation, à intensifier et mettre à l'échelle des bonnes pratiques à tous les projets et programmes du Ministère. Il n'est pas superflu de rappeler que selon les éléments de diagnostic de la SNGSA, 80% des programmes du secteur agricole intègrent dans leur approche la thématique genre. En plus de ces mesures transversales, des activités spécifiques relatives à l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources ainsi que le renforcement des capacités d'action des femmes rurales, seront également développées.

Tableau n°2: Cartographie des dépenses orientées vers l'égalité homme-femme au MAEP

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Programme 1 : Pilotage et soutien aux services du MAEP		10 205 363 000	
Action 1 : Pilotage et coordination du ministère	Assurer le pilotage et la coordination des activités du MAEP	1 413 205 000	Moyen
Activité : 035001002-Gouvernance et pilotage stratégique		9 588 000	
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	Améliorer le processus de planification, de suivi et d'évaluation des structures du ministère	3 165 180 000	Moyen
Activité : 035002001-Planification stratégique		203 646 000	
Activité : 035002002-Programmation, budgétisation et suivi de la performance		84 502 000	
Activité : 035002006-Amélioration de l'accès des femmes aux ressources		855 000	
Activité : 035002007-Renforcement des capacités d'action des femmes rurales		13 140 000	

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Action 3: Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère	Garantir une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	5 348 318 000	Moyen
Activité : 035003001-Gestion des ressources humaines		401 400 000	
Action 4: Information, archives sur l'action du ministère	Renforcer la visibilité du ministère	278 660 000	Faible
Programme 2 : Agriculture		68 958 196 000	
Action 1: Appui à la production végétale	Améliorer la productivité et la production des produits végétaux des filières agricoles prioritaires	34 377 002 000	Moyen
Action 2: Aménagements hydro-agricoles et infrastructures de désenclavements	Assurer la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée des produits végétaux des filières prioritaires	16 667 125 000	Moyen
Action 3: Infrastructures post récolte et accès aux marchés		17 914 069 000	Moyen
Programme 3 : Elevage		5 127 972 000	
Action 1: Appui à la production animale	Améliorer la productivité et la production des filières animales	1 949 098 000	Moyen
Action 2: Appui aux aménagements pastoraux	Contribuer à la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée des produits animaux	2 504 204 000	Moyen
Action 3: Infrastructures post-production et accès aux marchés		674 670 000	Moyen

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Programme 4 : Peche et Aquaculture		3 604 389 000	
Action 1: Appui à la production halieutique	Améliorer la productivité et la production des filières de la pêche et de l'aquaculture	3 402 389 000	Moyen
Action 2: Gestion des écosystèmes aquatique	Assurer la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées des produits halieutiques	180 000 000	Moyen
Action 3: Infrastructure post capture et accès au marchés		22 000 000	Moyen
TOTAL		87 895 920 000	

Source: DGB

Les actions et activités à retracer dans le tableau sont celles qui impactent le genre



2. MINISTERE DE L'ENERGIE

2.1. Etat des lieux du genre dans le secteur

2.1.1. Sur le plan institutionnel et stratégique

Dans le cadre de la prise en compte du genre et l'inclusion sociale dans les actions du secteur énergétique béninois, le Ministère de l'Énergie a créé une Cellule Genre et Développement (CGD) qui a la responsabilité de coordonner l'intégration du genre et l'inclusion sociale dans le secteur de l'énergie. Directement rattachée au Ministre de l'Énergie, elle a pour mission de veiller à l'intégration de l'approche Genre dans les documents d'orientation stratégique, les politiques, programmes, projets, budgets, actions et activités du Ministère. La configuration la CGD responsabilise la première autorité du Ministère et tous les décideurs techniques du Ministère. Par ailleurs, un Cadre de Concertation Genre et Inclusion Sociale (CC-GISE), est mis en place et constitue un creuset de réflexion, d'échange, de partage et d'actions.

Depuis 2018, les instruments juridiques, les documents de politique et de stratégies du secteur sont sensibles au genre. Les programmes et les projets de développement du secteur prennent en compte le genre selon la sensibilité des acteurs à la question de genre. Il s'agit notamment des documents suivants :

- ✔ La loi n°2020-05 du 1er avril 2020 portant code de l'électricité en République du Bénin. Elle contient plusieurs articles qui se rapportent au genre, entre autres : L'article 3 prévoit les objectifs 6 et 11 qui stipulent respectivement : « garantir la cohésion sociale et territoriale

en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie électrique à un coût abordable » etc. « promouvoir le genre dans tous les segments de l'énergie électrique ». L'article 50 relatif aux dispositions de la sous-traitance et du contenu local, fait obligation aux parties, du « respect des engagements pris par le concessionnaire en matière de contenu local et de genre dans le développement du projet ».

- ✔ La Politique Nationale du Développement des Energies Renouvelables (PONADER). Elle prévoit que l'électrification hors réseau doit notamment contribuer à l'amélioration du bien-être des populations avec une attention particulière pour le genre.
- ✔ Le cadre réglementaire de l'énergie hors réseau prévoit trois instruments de l'inclusion sociale et de genre (ISG) dans les projets d'électrification hors réseau pour des promoteurs aussi bien du côté des agences gouvernementales que du secteur privé. Ces instruments sont : (i) l'engagement du promoteur à appliquer certaines mesures d'ISG, (ii) une évaluation rapide d'ISG dans la zone d'intervention et (iii) une inclusion d'indicateurs ISG dans le plan de suivi de l'installation.
- ✔ Le plan directeur d'électrification hors réseau recommande d'intégrer l'analyse de l'impact genre dans les analyses socio- économiques des projets. Ainsi, les aspects non monétarisés du développement des énergies hors-réseaux (tels que le gain de temps libéré de la corvée du bois, de la meilleure santé et de l'éducation des enfants, d'un niveau de sécurité plus élevé dans les localités électrifiées pour les femmes) doivent être documentés.
- ✔ Le Plan Stratégique (PS) 2020-2024 du Ministère de l'Energie intègre le genre dans son objectif spécifique¹ : à travers deux produits de l'objectif spécifique n°1, les indicateurs et le plan d'action. Il prévoit la promotion de (i) l'accès à l'énergie électrique tant en milieu urbain que rural ; (ii) l'utilisation des sources d'énergies alternatives. Toutefois, un effort reste pour quantifier les indicateurs de genre formulés dans le document. Pour ce qui concerne, les projets et programmes en cours d'exécution au niveau du ME, le niveau de prise en compte du genre est disparate et dépend de la sensibilité des partenaires à la question de genre. L'analyse genre n'est pas faite systématiquement dans tous les projets, surtout ceux financés exclusivement sur Budget National. Par ailleurs, la difficulté de disposer de données statistiques sexospécifiques dans le secteur renforce cette situation.

2.1.2. Analyse des principales inégalités de genre dans le secteur de l'énergie

En dépit des efforts consentis au plan juridique et institutionnel pour la prise en compte du genre dans le secteur de l'énergie, les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore perceptibles. Cette inégalité se traduit par : (i) la dominance des hommes dans l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat du secteur et (ii) l'inégalité d'accès à l'énergie.



Analyse de l'inégalité d'accès aux ressources énergétiques

L'analyse des statistiques sectorielles d'accès à l'électricité montre que le milieu rural est faiblement desservi en électricité que le milieu urbain. Le taux d'électrification nationale (proportion de ménages raccordés au réseau de la SBEE) est de 29,7% en 2018 avec des inégalités entre le milieu urbain (54,8%) et le milieu rural (6,6%). Cette situation peut se justifier, entre autres, par la non prise de mesures de facilitation de l'accès à l'énergie électrique, notamment l'absence d'une politique de paiement graduel des frais d'abonnement pour les abonnés et la faible promotion des énergies hors réseau surtout en milieu rural. Les conséquences qui en découlent sont : (i) le frein aux activités industrielles commerciales et d'AGR ; (ii) des obstacles dans la fourniture des services sociaux de base. S'agissant des énergies utilisées pour la cuisson et la conservation des aliments au Bénin la biomasse en particulier le bois de chauffe et le charbon de bois sont dominants (respectivement 36,4% et 33,8% des ménages). L'accès au gaz butane reste très faible (6,9 kg/an/ménage) et la proportion des ménages utilisant des foyers améliorés est également très faible (17,64%). Malgré que le Plan national de développement ambitionne de porter l'utilisation des foyers améliorés à un niveau très appréciable (52,97% en 2025), on constate que le secteur de l'Energie ne dispose pas de politique pour l'énergie de cuisson.

Analyse de l'inégalité d'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat dans le secteur de l'énergie

L'analyse du profil du personnel du Ministère de l'Energie et des structures sous tutelle montre que le secteur est dominé par les hommes particulièrement pour les professions techniques. En effet, la répartition du personnel par catégorie, l'on remarque que les hommes sont majoritairement les plus représentés dans toutes les catégories exception faite de la catégorie C où les deux sexes sont représentés équitablement. Aux niveaux des catégories A (les décideurs et les participants aux instances de prise de décisions) et B, les femmes représentent respectivement 24,2% (soit 22 sur 91) et 30,4% (soit 17 sur 56)⁶. Pour les professions techniques, le secteur est dominé par les hommes. Selon les statistiques par corporation, le total des techniciens et ingénieurs toutes catégories confondues (énergie, travaux publics et autres spécialités) est de 44 personnes (soit 19,05%) sur les 231 personnes. Parmi ces 44 techniciens et ingénieurs, 95,45% sont des hommes (soit 42 sur les 44) contre 4,55% des femmes. Les femmes sont très faiblement représentées aussi bien dans les métiers techniques que non techniques. Ces statistiques montrent les problèmes à la fois de niveau de formation en général des femmes (24,2% dans la catégorie A), d'orientation scolaire des jeunes filles (4,55% des techniciennes). En matière d'accès aux opportunités qu'offre le secteur de l'énergie en pleine mutation au Bénin, il n'existe pas de statistiques sur la proportion d'entreprises dirigées par les hommes et d'entreprises dirigées par les femmes dans le secteur que ces entreprises soient formelles ou informelles. Toutefois, une enquête menée en 2015 au niveau national, a montré que seulement 17% des entreprises du secteur formel sont dirigées par les femmes, au moment où dans le secteur informel 36,4 % des entreprises sont dirigées par les femmes (pour les hommes, l'on a respectivement 83% pour le secteur formel et 63,6% pour le secteur informel). Cela donne un ordre de grandeur pour les entreprises féminines du secteur de l'énergie. Cette dominance des hommes en matière d'accès aux opportunités du secteur énergétique se justifie par : (i) la faible capacité des femmes à capter les opportunités du secteur (montage de dossiers techniques, volume financier) et (ii) le faible accès des femmes rurales aux technologies énergétiques adaptées. Les conséquences de ces faiblesses sont : (i) l'amenuisement du revenu des femmes et (ii) la faible productivité des femmes rurales ; ce qui risque d'accentuer le niveau de pauvreté au sein des ménages dirigés par les femmes.

2.2. Politique de réduction des inégalités de genre

Deux axes sont définis pour améliorer l'inclusion et l'égalité des sexes dans le secteur de l'énergie. Le premier vise à déployer au cœur du secteur de l'énergie la promotion de l'égal accès à tous aux ressources énergétiques, à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

La deuxième consiste à assurer assure l'inclusivité des politiques publiques mise à l'agenda du secteur.

Au titre du premier axe, il s'agira de :



Dans le contexte actuel, l'intensification de la desserte en électricité en milieu rural passe par la mise en œuvre des interventions ci-après :

- ✓ la prise des mesures de facilitation de l'accès au crédit à l'énergie (politique graduelle de paiement des frais d'abonnement)
- ✓ la promotion des énergies hors réseau en milieu rural ;
- ✓ la formation au leadership féminin ;
- ✓ la sensibilisation des élèves filles, parents d'élève et enseignant sur le choix des filières liées à l'énergie ;
- ✓ le renforcement des capacités des femmes à capter les opportunités de marché de l'offre le secteur ;
- ✓ la promotion des technologies énergétiques adaptées
- ✓ la sensibilisation des femmes en milieu rural à l'utilisation des technologies énergétiques.

En ce qui concerne le renforcement de l'utilisation rationnelle de la biomasse pour la cuisson et la conservation, il sera nécessaire de faire procéder à :

- ✔ la promotion à grande échelle des équipements modernes de cuisson ;
- ✔ l'élaboration d'une politique nationale de l'énergie de cuisson.

Au titre du deuxième axe, les activités suivantes doivent être réalisées :

- ✔ La définition des indicateurs sexospécifiques de secteur ;
- ✔ la collecte régulière des données sexospécifiques et ;
- ✔ la conception d'une boîte à outils pour la prise en compte et l'évaluation du genre dans le cycle du projet.

2.3. Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022

Le budget gestion 2022 du Ministère de l'Energie s'inscrit en droite ligne de l'implémentation du plan d'action de la politique genre du secteur. De façon spécifique, des ressources sont affectées à l'amélioration du cadre de suivi des indicateurs désagrégés par sexe, au renforcement du cadre de gestion des projets et programmes en vue de l'intégration systématique de l'analyse du genre dans les évaluations ex-ante et ex-post, la sensibilisation des filles pour susciter vers les filières de l'énergie et atteindre les niveaux supérieurs.

Tableau n°3: Cartographie des dépenses orientées vers l'égalité homme-femme au ME

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Programme 1: Pilotage et soutien aux services du ME		3 279 359 000	
Action 1 : Pilotage et coordination du ministère	Renforcer les réformes sectorielles et institutionnelles	1 090 111 878	Moyen
Activité : 079001003-Coordination des activités des structures du ME		22 517 000	

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Activité : 079001010-Promotion du Genre et inclusion sociale dans le secteur de l'Energie		15 000 000	
Action 2: Planification, programmation et suivi-évaluation		1 780 977 000	Moyen
Activité : 079002002-Elaboration/ actualisation des projets, programme et plans du ME		22 353 000	
Activité : 079002003-Programmation et budgétisation		40 600 000	
Activité : 079002004-Suivi évaluation des projets et programmes du ME		43 227 000	
Activité : 079002007-Production et gestion des informations statistiques du Ministère		20 000 000	
Action 3: Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère	Promouvoir une gouvernance sectorielle efficace	350 775 000	Moyen
Action 4: Information, archives sur l'action du ministère	Promouvoir une gouvernance sectorielle efficace	222 910 000	Faible
Programme 2: Energie		78 996 114 000	
Action 1: Production et transport de l'énergie électrique	Consolider les ressources énergétiques	33 829 667 707	Faible
Action 2 : Electrification et utilisation de l'énergie électrique	Promouvoir la diversification des sources d'énergie	29 587 922 667	Faible
Action 3 : Energies renouvelables et efficacité énergétiques	Améliorer l'accès de tous à l'énergie et aux connaissances	15 578 523 626	Moyen

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Activité : 098003004-Promotion de la production durable de biomasse électrique		600 000 000	
		82 275 114 000	

Source : DGB

Les activités retracées dans le tableau sont celles qui intègrent explicitement le genre



3. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

3.1. Etat des lieux du genre dans le secteur

3.1.1. Cadre normatif et opérationnel

L'initiative de la BSG est coordonnée par le Ministère de l'économie et des finances. Pour ce faire il est mis en place un comité BSG à la direction générale du budget, bras opérationnel de la stratégie BSG en collaboration avec les autres parties prenantes.

Spécifiquement au plan sectoriel, le Ministère de l'Économie et des Finances s'est également doté d'une cellule genre mais qui ne dispose pas d'embranchement au sein des structures sous tutelle pour conduire la promotion du genre de façon efficace dans les programmes et actions du Ministère.

Le Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP) pour la période 2017-2020 constitue la boussole de construction d'un nouveau système de Gestion des finances Publiques transparent, performant, conforme aux standards internationaux, respectueux de la répartition constitutionnelle des prérogatives entre les institutions, et mettant résolument les finances publiques au service du développement du pays et du bien-être des citoyens.

3.1.2. Situation des inégalités genre dans le secteur

En dépit des actions de formation à l'endroit des acteurs la connaissance de la thématique et son intégration dans l'analyse et la mise en œuvre des actions de politique budgétaire et de gestions du patrimoine de l'Etat semble reste très peu développée. Des diagnostics approfondis sur le périmètre des programmes permettront sans doute de mieux orienter les mesures de politique économique, budgétaire et de gestion de patrimoine en général.

En termes d'accès à la sphère décisionnel, il convient de relever que sur un effectif global de 3470 agents identifiés au cours du diagnostic participatif, on dénombre 898 femmes contre 2572 hommes, soit respectivement 25,88% contre 74,12%. En dépit de la légère amélioration de la situation en 2021 où les femmes représentent 27,12% du personnel du ministère, les chiffres démontrent la persistance des inégalités significatives entre hommes et femmes en termes d'effectifs au sein du ministère⁷.

3.2. Intégration de genre dans la politique budgétaire

Une note méthodologique assortie d'une feuille de route et précisant le dispositif de pilotage a été élaboré pour la conduite de la stratégie d'implantation de la BSG.

Cette feuille de route ainsi que le référentiel qui en découle, tracent un cadre de déclinaison du processus BSG qui s'aligne parfaitement sur les procédures existantes et le calendrier d'élaboration du budget de l'Etat. Ainsi, un état des lieux au sein des ministères pilotes, notamment le point sur les acquis en matière de genre et besoins en renforcement des capacités des ministères pilotes ont permis successivement d'établir une priorisation des inégalités identifiées, de procéder à une revue de la structure des programmes budgétaires afin de prendre en compte les points d'entrée des mesures de réductions des inégalités, de produire en annexe à la lettre de cadrage les instructions sur la BSG et de lancer un programme de formation des formateurs dont la première session est prévue courant octobre 2021. En termes de perspectives, il y a

- ✔ le suivi et la capitalisation des résultats de la phase pilote en cours ;
- ✔ la constitution au sein de l'administration d'un vivier de formateurs sur la BSG ;

- ✔ le déploiement de la stratégie de formation au profit des principaux acteurs de la chaîne de programmation financière ;
- ✔ la réalisation des diagnostics genre au profit de chaque ministère dans la perspective de la généralisation prochaine ;
- ✔ la généralisation avec une volonté d'étendre la BSG dès 2023 à l'ensemble des ministères.

3.3. Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022

Les principales mesures envisagées par le Ministère de l'Economie et des Finances pour améliorer la pratique de la budgétisation sensible au genre en 2022 sont portées par cinq (05) programmes. A l'analyse des projections budgétaires, ces mesures visent essentiellement à adapter les outils de prévision et du suivi de la conjoncture économique ainsi que les outils d'analyse et de gestion de la politique fiscale. De façon concrète, il est prévu l'approfondissement du diagnostic genre du secteur, l'amélioration de la prise en compte du genre dans les instruments budgétaires sectoriels, la redynamisation de la cellule genre et des points focaux au sein des structures sous tutelle.

Tableau n°4: Cartographie des dépenses orientées vers l'égalité homme-femme au MEF

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022	Degré de sensibilité au genre
Programme 1: Pilotage et soutien au service du MEF		6 652 143 000	
Action 1: Pilotage et coordination du ministère	Renforcer l'administration et la coordination des interventions du ministère	4 226 597 000	Faible
Action 2: Planification, programmation et suivi-évaluation	Améliorer la gestion du système de planification et de suivi-évaluation du ministère	213 906 000	Moyen

Activité : 026002027-Elaboration des documents de programmation et de budgétisation

10 500 000

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022	Degré de sensibilité au genre
Activité : 026002029-Renforcement du système de suivi-évaluation		64 500 000	
Action 3: Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère	Optimiser la gestion des ressources du ministère	1 831 417 000	Faible
Activité : 026003003-Renforcement des capacités des ressources humaines du MEF		82 635 000	
Action 4: Information, archives sur l'action du ministère	Moderniser les systèmes d'informations et de gestion des connaissances du ministère	380 223 000	Faible
Programme 2 : gestion du cadre macroéconomique et du secteur financier		3 999 030 000	
Action 1: Prévisions et suivi de la conjoncture économique et financière	Réduire les incertitudes liées à l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale	557 549 000	Faible
Action 2: Pilotage des réformes économiques et budgétaires	Améliorer la mise en œuvre et le suivi des réformes économiques et budgétaires	671 660 000	Faible
Action 3: Développement des services financiers	Renforcer la mise en œuvre des politiques et stratégie en matière d'assurances, de supervision bancaire et d'inclusion financière	869 821 000	Faible
Action 4: Production statistique	Renforcer la coordination et la production statistiques	1 900 000 000	Moyen
Programme 3: Mobilisation des ressources financières et gestion de la trésorerie de l'Etat		13 626 605 000	
Action 1: Mobilisation des recettes douanières	Renforcer la mobilisation des recettes fiscales	3 446 667 000	Faible

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022	Degré de sensibilité au genre
Action 2: Mobilisation de recettes fiscales intérieures	Renforcer la mobilisation des recettes fiscales	3 080 193 000	Faible
Action 3: Mobilisation des recettes non fiscales du Trésor et gestion de la trésorerie de l'Etat	Améliorer la mobilisation des recettes non fiscales et la gestion de la trésorerie	2 065 964 000	Faible
Action 4: Mobilisation des appuis budgétaires et gestion de la dette publique	Améliorer la mobilisation des ressources de financement et la gestion de la dette publique	5 033 781 000	Faible
Programme 4: Gestion des dépenses publiques		5 991 440 000	
Action 1: Programmation budgétaire	Renforcer le système de programmation budgétaire des dépenses publiques	4 710 188 000	Moyen
Activité 029001007 : Gestion des changements des actions de réforme		19 000 000	
Activité : 029001008-Modernisation des outils de gestion		15 000 000	
Action 2: Suivi et contrôle de l'exécution des dépenses publiques	Améliorer le suivi et le contrôle de l'exécution du budget de l'État suivant une logique de performance	1 281 252 000	Faible
Programme 5: Gestion des biens de l'Etat et du foncier		516 878 000	
Action 1: Gestion des biens meubles et immeubles de l'Etat	Améliorer le système de gestion des biens meubles et immeubles de l'Etat	285 876 000	Faible
Action 2: Sécurisation du patrimoine foncier national	Sécuriser le patrimoine foncier national	231 002 000	Faible
TOTAL		30 785 796 000	

40 Source: DGB

Les activités retracées dans le tableau sont celles qui intègrent explicitement le genre



4. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

4.1. Etat des lieux du genre dans le secteur

4.1.1. Cadre institutionnel

Le Ministère du développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale de par sa mission est au cœur du dispositif de promotion de l'égalité des sexes au Bénin. En effet, sa mission est, globalement, d'impulser et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et programmes. Il contribue ainsi à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des stratégies de développement national et local qui sont censées prendre en compte l'égalité des chances et le mieux-être de la population. Au-delà de cette charge d'ordre général, dans la mise en œuvre de la BSG, le ministère dispose également d'une cellule genre qui est chargée de veiller à la promotion et à la prise en compte du genre dans les activités découlant de sa mission.

4.1.2. Au plan opérationnel

Les actions sont portées par un programme intitulé « orientation et évaluation des politiques de développement » qui trouve son fondement dans le plan stratégique du ministère et répond également à la nécessité de bâtir un système de planification et d'évaluation moderne des politiques publiques.

En effet, les principaux documents et référentiels adoptés au Bénin pour

l'orientation des politiques publiques intègrent la dimension genre. Il s'agit, entre autres, du :

- ✔ Plan stratégique du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale assorti d'un plan d'actions 2018-2022 qui porte la consolidation du cadre national de la planification du développement, l'opérationnalisation du cadre décennal d'action pour l'accélération de la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable ;
- ✔ Guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies qui prend en compte la dimension genre. L'idée étant de faire en sorte que les politiques et programmes publics élaborés visent également à identifier les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre les discriminations et pour promouvoir l'égalité des sexes.
- ✔ Plan national de développement qui prend en compte la vision Benin Alafia 2025, les Objectifs du développement durable et l'agenda 2063 de l'Afrique, met un point d'honneur à la question de réduction des inégalités et de l'inclusion sociale.
- ✔ Dispositif de suivi des ODD piloté par la direction générale de la coordination et du suivi des ODD.

4.1.3. Situation des inégalités dans le secteur

Une des principales caractéristiques du Ministère du Développement et de la coordination de l'Action Gouvernementale réside dans le fait que la plupart des cibles de ses services sont institutionnelles. De ce fait, l'analyse est construite aussi bien en termes de jauge de l'intégration du genre dans le système de planification et de l'évaluation des politiques et programmes mais aussi des activités portées vers les populations.

Ainsi, les principales inégalités du genre au Ministère du Développement se posent en termes de :

- ✔ faible prise en compte du genre dans les politiques et stratégies ;
- ✔ représentativité insuffisante des femmes aux instances de prise de décision du Ministère.

L'analyse de l'effectif des agents du ministère fait ressortir que l'effectif des agents de sexe féminin est de cent dix-sept (117) sur un effectif total de 457 agents soit une proportion de 25,60%. Les données statistiques révèlent

que leur représentativité est 24,32% (45 femmes sur 185 agents nommés au poste de responsabilité). En somme, les femmes sont sous représentées dans les différentes structures et dans les instances de prise de décision au sein du personnel du Ministère. Cette tendance que ressortent les données statistiques trouve sa justification en partie dans l'effectif des femmes au sein du personnel du ministère.

Au niveau des instances de décision du ministère, la représentativité des femmes est faible. L'écart reste perceptible au niveau des instances de prise de décision et varie de la base vers le niveau central : les femmes n'occupent que respectivement 26% des postes au niveau des chefs de service, 17% au niveau des directions techniques, puis 50% au niveau des directions centrales. Actuellement aucune femme n'est directrice générale ni directrice générale adjointe,

4.2. Politique genre du secteur

Au regard des éléments de diagnostics, les portes d'entrée des actions sensibles au genre à développer par le Ministère du développement s'identifient autour des axes suivants :



axe 1 : Amélioration du mécanisme de la réflexion prospective et de la planification du développement ;



axe 3 : Renforcement du système national de suivi et d'évaluation des projets et programmes de développement ;



axe 2 : Renforcement de la coordination et du mécanisme de suivi des ODD ;



axe 4 : Modernisation du ministère ; et



axe 5 : Appui aux orientations du développement, à la promotion des services marchands et à la sécurité

Ces actions consistent à développer des outils et méthodes visant à rendre systématique l'intégration du genre dans les politiques et actions de développement et une meilleure évaluation (intégrant la dimension genre) dans les politiques publiques.

4.3. Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022

L'action du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale en 2022, en matière du genre est structurée autour de deux (02) programmes budgétaires. Qu'il s'agisse du programme « pilotage et soutien aux services » ou du programme « orientations et évaluation des politiques publiques », l'objectif est de veiller à la mise en œuvre satisfaisante des outils et référentiels intégrant le genre déjà mis en place, en l'occurrence le guide d'élaboration des politiques, le guide national d'évaluation. De même, il sera question de renforcer le suivi de la mise en œuvre des ODD et la prise en compte du genre dans les documents de planification et de budgétisation des dépenses dans le secteur.

Tableau n°5: Cartographie des dépenses orientées vers l'égalité homme-femme au MDCAG

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Programme 1: Pilotage et soutien aux services du MDCAG		3 632 381 000	
Action 1: Pilotage et coordination du ministère	Assurer le pilotage, la coordination et le contrôle efficaces des activités du ministère	773 980 864	Moyen
Action 2: Planification, programmation et suivi-évaluation	Animer le processus de prospective, de planification, de programmation et de suivi-	272 140 934	Moyen
Activité : 015002040-Organisation d'un atelier d'analyse de la prise en compte des dimensions genre et environnement dans les documents de planification et de programmation du MPD		3 500 000	
Activité : 015002051-Elaboration du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2023-2025, des Projets annuels de performance 2023 et des documents d'opérationnalisation		4 591 000	

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Action 3: Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère	Garantir une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	2 065 267 938	Moyen
Action 4: Information, archives sur l'action du ministère	Améliorer la qualité du système d'informations au sein du Ministère et avec ses usagers/clients	81 170 499	Faible
Action 5: planification locale	Améliorer la qualité de l'assistance-conseil des DDPD aux communes	439 820 765	Moyen
Programme 2: Orientation et évaluation des politiques publiques		2 322 057 000	
Action 1 : Prospective et planification du développement	Renforcer la prospective et la planification du développement	1 373 571 467	Moyen
Activité : 016001040-Renforcement des capacités des parties prenantes en planification, évaluation et sur les ODD		200 000 000	
Activité : 016001041-Renforcement du cadre de mise en œuvre des ODD		100 000 000	
Activité : 016001042-Renforcement du suivi des ODD		100 000 000	
Activité : 016001043-Production de données probantes		100 000 000	
Activité : 016001044-Consolidation du cadre national de l'évaluation		200 000 000	
Activité : 016001045-Etudes prospectives pour la formulation de la vision post 2025 et la veille stratégique		200 000 000	
Activité : 016001046-Consolidation du cadre national de la planification		100 000 000	

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Action 2: Promotion des programmes et projets de développement durable	Promouvoir les projets et programmes de développement durable	462 000 000	Moyen
Action 3: Coordination de la mise en œuvre des ODD		330 453 141	Moyen
Activité : 016005032-Elaboration d'une stratégie de plaidoyer pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD		16 000 000	
Activité : 016005035-Mise au point des modèles ex-ante et ex-post d'implémentation durable des politiques et stratégies de développement		3 000 000	
Activité : 016005036-Mise en œuvre du plan d'accompagnement technique et opérationnel des acteurs pour l'implémentation durable des politiques et stratégies de développement		1 000 000	
Action 4: Evaluation des politiques publiques	Renforcer le dispositif national d'évaluation des politiques, programmes et projets de développement	156 032 392	Moyen
Activité : 016006010-révision du guide méthodologique national d'évaluation		20 000 000	
TOTAL		5 954 438 000	

Source: DGB

Les activités retracées dans le tableau sont celles qui intègrent explicitement le genre



5. MINISTERE DE LA SANTE

5.1. Etat des lieux du genre dans le secteur

Les inégalités de genre observées dans la société béninoise entraînent de nombreuses disparités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons en matière de santé au Bénin. Ces différentes situations et les pratiques sociales qui y sont liées conduisent souvent à de graves problèmes de santé qui compromettent la réalisation de l'accès universel aux soins de santé et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Le dispositif organisationnel mis en place pour soutenir l'institutionnalisation du Genre ne permet pas encore de produire des changements dans la culture organisationnelle du Ministère. En effet, il est noté que :

- ✔ le niveau de compétence et d'expertise en Genre au niveau du personnel du Ministère de la Santé (MS) est insuffisant pour soutenir l'institutionnalisation du Genre ;
- ✔ le système de suivi et d'évaluation en place permet de produire des données désagrégées par sexe mais ne renseigne pas de manière consistante sur la mise en œuvre des mesures liées au genre dans les programmes ;
- ✔ la faible coordination et diffusion des informations relatives aux politiques et stratégies Genre constitue un frein à l'appropriation et à la capitalisation des bonnes pratiques en matière de promotion du

Genre au niveau du MS ;

- ✔ l'intégration de la dimension genre dans les stratégies de gestion du personnel telle que prévue par la politique de gestion des ressources humaines n'est pas effective ;
- ✔ l'organisation et la fourniture des services de santé sont très peu sensibles au Genre et offrent l'opportunité pour l'exercice de violence basée sur le genre dans les structures sanitaires.

Ainsi, les domaines les plus affectés par les inégalités Genre en matière de santé au Bénin sont entre autres l'accès aux services de santé, le contrôle des naissances la santé de reproduction des adolescents et jeunes, les violences basées sur le genre, la nutrition, le VIH/Sida, le paludisme. De façon concrète les données disponibles révèlent les situations suivantes :

En matière de VIH, l'Enquête démographique et de santé au Bénin (EDSB) réalisée en 2012 révèle une prévalence de l'infection par le VIH au sein de la population de 15 à 49 ans à 1,2% avec une disparité régionale et une atteinte plus importante des femmes : 1,4% contre 1% pour les hommes ; ce qui traduit une féminisation de l'épidémie. En matière d'information sur certains moyens d'éviter le Sida/l'infection du VIH, toujours selon les résultats de l'EDSB, 74% des hommes sont mieux informés que les femmes (65%) sur l'infection. Selon les statistiques de l'UNICEF, seulement 16% des jeunes filles/femmes de 15 à 24 ans sont informées en matière de VIH contre 35% pour les jeunes garçons/hommes.

En ce qui concerne la santé reproductive et droits sexuels, le taux de couverture des accouchements en institution est passé de 89,4% en 2015 à 97,7% en 2018. La couverture des enfants sains de 0 à 11 mois a connu une amélioration (46% en 2015 et 49,4% en 2018). Le ratio de mortalité maternelle intra-hospitalière pour 100 000 naissances vivantes a régressé de 200,1 en 2015 à 159,0 en 2018.

Au sein des couples, la majorité des femmes est impliquée dans la prise de décision sur la planification familiale, soit 89%. Parmi celles qui n'utilisent pas la contraception, pour 15% des cas, la décision est principalement prise par le mari/partenaire. De même, 36% environ des femmes ont participé à la prise de décision de leurs soins de santé, d'achats importants et de visites à la famille ou parents de la femme. Enfin, 27% des femmes n'ont pas été impliquées, EDSB (2017-2018)

5.2. Politique de réduction des inégalités de genre

En droite ligne avec la Politique Nationale de Promotion du Genre qui vise, entre autres, le renforcement du mécanisme d'institutionnalisation du Genre dans tous les secteurs, que le Ministère de la Santé a prévu la promotion de l'approche genre dans toutes les interventions du secteur dans la mise en œuvre du PNDS 2018-2022 au niveau de l'Orientation Stratégique (OS1) relative au Développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé dans son Objectif Spécifique 1 (Assurer une coordination efficace et efficiente dans le secteur).

Dans le but de mettre en œuvre cette action prioritaire du PNDS 2018-2022, le Ministère de la Santé s'est doté du (Plan Stratégique d'Institutionnalisation du Genre au Ministère de la Santé) dont la vision est libellée comme il suit : « D'ici à 2025, le Ministère de la Santé offre des services et prestations de soins de santé dans lesquels l'égalité et l'équité homme et femme sont respectées en vue de répondre à l'ensemble des besoins de santé des populations ». La mise en œuvre de cette stratégie doit se faire selon une approche tridimensionnelle à savoir :

- ✔ une approche transversale visant l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans l'action de tous les acteurs du secteur de la santé ;
- ✔ une approche spécifique ciblée en direction des femmes par le soutien à des initiatives visant l'élimination des discriminations fondées sur le sexe ;
- ✔ une approche inclusive à l'échelle du Ministère et de tout le secteur, qui doit favoriser l'implication de tous les acteurs et partenaires du secteur de la santé dans la mise en œuvre des stratégies définies. Pour une meilleure réponse à la demande



de soins, il est aujourd'hui développé au niveau du pays, un partenariat public privé de manière à ce que le secteur privé à travers une meilleure organisation puisse contribuer efficacement à la satisfaction de la demande de soins.

5.3. Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022

Tableau n°6: Cartographie des dépenses orientées vers l'égalité homme-femme au MS

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Programme 1: Pilotage et soutien aux services du Ministère de la Santé		40 139 803 187	
Action 1: Pilotage et coordination du ministère	Assurer le développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé	3 439 298 331	Moyen
Activité : 045001002-Gouvernance et Pilotage stratégique		272 800 000	
Action 2: Planification, programmation et suivi-évaluation	Améliorer le renforcement institutionnel du secteur	740 097 115	Moyen
Activité : 045002003-Programmation, budgétisation et suivi de la performance		190 000 000	
Activité : 045002004-Etude, prospective et statistique		100 000 000	
Activité : 045002010-Prise en compte du genre et des questions environnementales dans le secteur de la santé		80 000 000	

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Action 3: Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère	Améliorer le management des ressources humaines et financières	35 319 566 566	Moyen
Activité : 045003003-Renforcement de capacités		580 000 000	
Action 4: Recherche en santé, promotion de l'éthique et de la responsabilité médicale		414 708 431	Faible
Action 5: Information, archives sur l'action du ministère		226 132 744	Faible
Programme 2: Prévention et sécurité sanitaire		19 191 727 879	
Action 1: Lutte contre la maladie	Prévenir et lutter contre la maladie	8 599 252 945	Moyen
Activité : 046003002-Prévention et lutte contre le Paludisme		2 327 500 000	
Activité : 046003013-Prévention et prise en charge des IST et du VIH SIDA		3 580 000 000	
Action 2: Promotion des soins de santé primaires	Promouvoir la santé communautaire et l'hygiène de base	10 592 474 934	Moyen
Activité : 046004004-Protection de la mère et de l'enfant		2 269 712 341	

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Programme 3: Offre et accès aux soins de santé		38 768 127 334	
Action 1 : Développement hospitalier	Assurer la disponibilité des infrastructures et équipements selon les normes dans les structures de santé	15 161 343 625	Moyen
Action 2 : Développement des Zones Sanitaires		15 757 755 585	
Action 3 : Renforcement de l'assistance médicale aux pauvres, indigents et couches vulnérables	Renforcer l'assistance médicale aux personnes vulnérables (populations pauvres et indigentes, handicapés, personnes de 3ème âge, femmes enceintes, etc.)	4 762 931 669	Moyen
Activité : 047003002-Protection sanitaire		2 562 931 669	
Action 4 : Disponibilité des produits de santé	Rendre disponibles les produits de santé de qualité (médicaments, produits médicaux et technologies)	2 886 096 455	Faible
Action 5 : Développement des infrastructures sanitaires, de l'équipement et de la maintenance		200 000 000	Faible
TOTAL		98 099 658 400	

Source: DGB

Les activités retracées dans le tableau sont celles qui intègrent explicitement le genre



6. MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE

6.1. Etat des lieux du genre dans le secteur

6.1.1. Sur le plan normatif et stratégique

Il est du ressort du ministère des Affaires sociales et de la Microfinance de contribuer à la conception et à la mise en œuvre des programmes de promotion de l'égalité, de l'équité et du genre, sur les plans éducatif, social, économique, culturel, politique et juridique. A ce titre, le ministère s'est doté d'une Direction de la Promotion de la Femme et du Genre (DPFG) assure la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de promotion du genre et de l'autonomisation de la femme. En plus de cette entité dont la mission couvre l'échelle nationale, la cellule genre du ministère veille également à la promotion et de la prise en compte du genre dans les activités découlant de sa mission.

Pour l'accomplissement de sa mission, le MASM dispose des politiques publiques ci- après :

- ✔ document de politique de développement de la microfinance ;
- ✔ politique holistique de protection sociale ;
- ✔ politique nationale de protection de l'enfant ;
- ✔ politique nationale de promotion du genre au Bénin ;
- ✔ politique nationale du vieillissement actif et en bonne santé au Bénin ;
- ✔ politique nationale de protection et d'intégration des personnes handicapées.

- ✔ loi portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin.

Principalement, l'ensemble de ces documents portent la finalité de l'inclusion sociale et le soutien aux personnes vulnérables.

6.2. Caractéristiques des situations d'inégalité

une vulnérabilité économique et sociale à visage féminin

Les données récentes de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSTaD) confirment que la pauvreté et la vulnérabilité restent élevées au Bénin. Le taux de pauvreté, en 2019 est de 38,5% avec une pauvreté rurale à 44,2% (+12,8 points de plus qu'en milieu urbain). En 2020, le taux de pauvreté de 1,9 USD par jour devrait légèrement augmenter (39,9%). Le contexte économique reste marqué par des disparités à divers niveaux et surtout entre les hommes et les femmes. De même, il existe encore des phénomènes qui persistent et détériorent le capital humain des femmes, des filles et des personnes vulnérables : les violences basées sur le genre, la maltraitance, la traite des enfants sont des phénomènes qui persistent toujours malgré les politiques et les textes existant. Les femmes ont moins accès que les hommes aux ressources productives et économiques (accès aux crédits). En 2018, les femmes ont participé à hauteur de 69,9% à la force de travail avec 94,4% d'emplois vulnérables. Par ailleurs, la crise de la COVID 19 intervenue en 2020, a eu des répercussions sur la population. Selon une enquête réalisée en mai-juin 2020, 50% des chefs de ménage ont déclaré leur revenu mensuel affecté par la crise de la COVID 19. Cela n'a pas épargné les femmes lorsqu'on sait que les femmes chefs d'entreprises sont présentes dans presque tous les secteurs d'activités.

Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé, la proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale est de 13% en 2006. Son niveau s'est amélioré et est resté invariant en 2011/2012 et en 2017/2018 en s'établissant à 7%.

Entre 2015 et 2017, le nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge a augmenté de 199. En effet, il a augmenté progressivement de 856 en 2015 à 920 en 2016 avant de s'établir à 1055 en 2017. Il est passé à 1115 en 2018.

En 2015, les femmes consacraient 21,6% de leur temps journalier aux soins et travaux non rémunérés. Ce pourcentage est à quelques différences près le même en milieu urbain (21,2%) et en milieu rural (22%). Dans les départements du Mono, de l'Atlantique, du Littoral et de la Donga, les femmes consacrent moins de temps à des soins et travaux. Par contre, les femmes du département de l'Atacora consacrent environ le quart de leur temps à des soins et travaux non rémunéré

Accès aux crédits auprès des SFD

La répartition de la clientèle des SFD selon le genre montre qu'en dehors des hommes et des femmes, il y a des personnes morales qui bénéficient des services offerts par les SFD. Notons qu'en dépit de l'augmentation sans cesse croissante du nombre de clients des SFD, les femmes sont restées les bénéficiaires majoritaires des crédits de trimestre en trimestre et sur toute l'année (46%) suivis des hommes (39%) et des personnes morales (15%)

6.3. Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle genre) pour 2022

Les mesures visant l'inclusion sociale, l'autonomisation des femmes et l'amélioration de l'accès des femmes au crédits constituent l'essentiel des services conduit par le MASM. Au titre du budget 2022, ces actions seront intensifiées et porter à une échelle plus grande afin de favoriser une accélération de la réduction des inégalités sociale.

Tableau n°7: Cartographie des dépenses orientées vers l'égalité homme-femme au MASM

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Programme 1: Pilotage et soutien aux services du MASM		3 580 875 767	
Action 1: Pilotage et coordination du ministère	Coordonner les actions du MASM	2 142 513 189	Moyen
Activité : 032001007-Gouvernance et Pilotage (SGM, CAB)		45 500 000	

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Action 2: Planification, programmation et suivi-évaluation		178 818 986	Moyen
Activité : 032003007-Prospective, Programmation et Suivi-Evaluation des actions (PPBS)		65 000 000	
Activité : 032003008-Gestion durable de l'environnement, genre		12 750 000	
Activité : 032003009-Gestion des statistiques (STAT)		20 000 000	
Action 3: Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère	Gérer efficacement les ressources du Ministère	1 159 981 381	Moyen
Activité : 032002006-Gestion des ressources humaines, matérielles et financières (DAF, PERAC)		130 000 000	
Action 4: Information, archives sur l'action du ministère	Gérer le système d'information du Ministère	99 562 211	Faible
Programme 2: promotion socio-économique des couches vulnérables		8 620 992 898	
Action 1 : Développement des espaces publics de protection sociale	Renforcer le système de protection social	1 000 000 000	Moyen
Activité : 033002001-Mise en œuvre du Programme de Modernisation des Espaces Publics de Protection Sociale et de Promotion du Genre		1 000 000 000	
Action 2 : Services sociaux, mécanismes durables de protection sociale et promotion du genre	Promouvoir les valeurs familiales et le genre	1 998 591 354	Elevé

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Activité : 033004007-Assistance sociale aux couches vulnérables (CPS)		350 440 000	
Activité : 033004008-Appui à la réadaptation à base communautaire (RBC)		25 500 000	
Activité : 033004009-Appui aux couches vulnérables et autonomisation économique des femmes (Ex PPCV/ PAEF-PG)		300 000 000	
Activité : 033004010-Appui à la solidarité nationale (FASN)		200 000 000	
Activité : 033004012-Promotion des affaires sociales, de la femme et du genre (DPASFG)		69 700 000	
Action 3 : Dynamique sociale et Adoption	Assurer le suivi des changements sociaux	230 515 544	Faible
Activité : 033005002-Production, gestion et exploitation de l'information relative à la famille, à la femme, à l'enfant, à la protection sociale et au genre : OFFE		60 000 000	
Action 4 : Autonomisation et dividende démographique		5 391 886 000	Elevé
Activité : 033006001-Création d'une demande pour les produits et service de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle		5 391 886 000	

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Programme 3: Développement de l'industrie de la microfinance		1 059 262 281	
Action 1 : Professionnalisation des acteurs	Professionnaliser le secteur de la microfinance	218 081 810	Moyen
Activité : 034001002-Inclusion financière et autonomisation de la femme (DIFAE)		38 250 000	
Action 2 : Diversification et disponibilité des services des SFD	Accroître les opportunités/ services offerts par les SFD	841 180 471	Moyen
TOTAL		13 261 130 946	

Source: DGB

Les activités retracées dans le tableau sont celles qui intègrent explicitement le genre



7. MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE

7.1. Etat des lieux du genre dans le secteur

La recherche de l'égalité entre les sexes dans le sous-secteur de l'enseignement maternel et primaire est demeurée une finalité clairement affichée dans les politiques de d'éducation mise en œuvre depuis des années. La priorité accordée à l'accès universel à l'éducation s'est traduite par la mise en place d'une batterie de mesures qui ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants. La programmation des actions traduites au budget du MEMP prend ainsi appui sur un dispositif normatif et opérationnel constitué entre autres de :

- ✔ la loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin, rectifiée par la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 ;
- ✔ le Plan stratégique PSE 2018-2030 pour le secteur aligné sur les mêmes horizons que les ODD ;
- ✔ la politique nationale de formation et d'éducation des filles etc.

L'une des actions phares initiée par le ministère a été la gratuité de la scolarisation des filles étendue par la suite à tous les enfants filles comme garçons en respect des engagements internationaux et nationaux.

L'analyse des indicateurs désagrégés selon le sexe, fait ressortir un écart réduit entre les apprenants fille et les garçons aussi bien au plan national et départemental qu'au niveau communal. A titre d'illustration, il est noté dans le primaire que :

- ✔ les filles font 47,35% des apprenants alors que les garçons font 52,65%, soit un écart de 5,10 points ;
- ✔ le taux de promotion est de 72,01% au niveau du sexe féminin et de 72,15% au niveau du sexe masculin, soit un écart de 0,14 point ;
- ✔ le taux de redoublement est de 14,80% chez les filles et 15,42% chez les garçons, soit un écart de 0,62 point ;
- ✔ le taux d'Abandon est de 13,19% chez les filles et de 12,44% chez les garçons, soit un écart de 0,75 point;
- ✔ le Taux Brut de Scolarisation est de 103,36% chez les filles et 112,21% chez les garçons, soit un écart de 9,95 points;
- ✔ le taux d'admission est de 143,24% au niveau sexe féminin et de 153,54% au niveau du sexe masculin, soit un écart de 10,30 points ;
- ✔ le taux d'achèvement est de 51,34% chez les filles et 56,82% chez les garçons, soit de 5,48 points.

S'agissant de la répartition du personnel enseignant et administratif, les écarts au niveau des indicateurs sont trop élevés. En effet, les femmes font 29% du personnel enseignant et les hommes 71% ; les femmes font 20,84% du personnel administratif et les hommes 79,16%. En

Il s'ensuit que la présence des femmes dans la sphère de prise de décision reste faible. Cet état de chose trouve également son explication du fait que 10,74% des femmes sont de la catégorie A et 20,07% sont de la catégorie B.

Le budget 2022 postule pour l'intensification de la prise en compte des besoins spécifiques, une consolidation des mesures déjà entreprises notamment l'extension du programme de cantines scolaires afin d'améliorer le taux de scolarisation et de rétention dans les écoles.

7.2. Programmation budgétaire sensible au genre (analyse des programmes budgétaires sous l'angle) pour 2022

En plus de la poursuite de la mesure de gratuité de la scolarisation et de la

batterie de mesures déjà existantes pour favoriser l'accès et la rétention des enfants à l'éducation, la programmation budgétaire du MEMP au titre de la gestion 2022 est principalement orientée vers la prise en compte des besoins sexo spécifiques dans les projets et programmes mis en œuvre aussi bien au niveau des infrastructures et de la vie en milieu scolaire.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers l'introduction progressive des programmes révisés, l'extension du programme national d'alimentation scolaire intégré à 75% des écoles primaires dès la rentrée 2021-2022 et à 100% à la rentrée 2022-2023 constituent également des points clés de l'action publique dans le sous-secteur de l'enseignement primaire et maternel.

Tableau n°8: Cartographie des dépenses orientées vers l'égalité homme-femme au MEMP

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Programme 1: Pilotage et soutien aux services du MEMP		97 567 198 000	
Action 1: Pilotage et coordination du ministère	Rendre efficace le système de gestion du sous-secteur	924 332 000	Moyen
Activité : 062001021-Gouvernance et Contrôle		60 000 000	
Action 2: Planification, programmation et suivi évaluation	Renforcer le système de planification, programmation et budgétisation du sous-secteur	212 000 000	Moyen
Activité : 062002021-Planification, suivi-évaluation		87 000 000	
Activité : 062002022-Etude prospective et gestion des statistiques		105 000 000	
Activité : 062002023-Gestion environnementale et du genre		20 000 000	

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Action 3: Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère		15 774 219 000	Moyen
Activité : 062003022-Gestion des Ressources humaines		123 500 000	
Action 4: Pilotage de la décentralisation et de la déconcentration		80 461 434 000	
Action 5: Information, archives sur l'action du ministère	Renforcer le système de l'information et de pré-archivage	195 213 000	Faible
Programme 2: Accès, Equité, rétention		26 983 602 000	
Action 1 : Infrastructures scolaires et administratives	Créer les conditions d'accueil à tous les enfants scolarisables	13 900 082 000	Moyen
Activité : 063001021-Construction et réfection par le projet Japon 6		1 166 529 000	
Activité : 063001022-Construction et réfection par le projet BID 4		6 577 837 000	
Activité : 063001023-Transfert des ressources aux Communes pour la construction et l'équipement de salles de classe : FADEC-INVESTISSEMENT		5 184 000 000	
Action 2 : Scolarisation	Améliorer l'efficacité interne du sous-secteur	1 003 057 000	Moyen

Programmes	Objectif spécifique	Budget 2022 (En FCFA)	Degré de sensibilité au genre
Activité : 063002021-Organisation scolaire et de la prévision de l'Enseignement Primaire		28 000 000	
Action 3 : Cantines scolaires		11 401 864 000	Moyen
Programme 3: Qualité de l'enseignement		5 986 132 000	
Action 1 : Formation initiale	Renforcer la qualification professionnelle des enseignants	913 061 000	Faible
Activité : 064001021-Gestion de la formation initiale		180 000 000	
Action 2 : Formation continue		361 076 000	Faible
Action 3 : Programmes d'études, outils et intrants pédagogiques	Améliorer l'exécution des programmes d'études	469 767 000	Faible
Action 4 : Examens et concours		3 212 902 000	Faible
TOTAL		130 536 932 000	

Source: DGB

Les activités retracées dans le tableau sont celles qui intègrent explicitement le genre

CONCLUSION

Les considérations relatives à l'équité et l'égalité des sexes sont incontournables dans le processus de développement durable d'un pays. Tenir compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes dans la planification des actions de développement et l'affectation des ressources est un gage d'efficacité et d'efficience. C'est aussi et surtout une stratégie adéquate pour réduire les inégalités, atteindre l'équité à moyen terme, en se donnant ainsi les chances de faire une marche certaine vers l'égalité des sexes à long terme. C'est ainsi que l'approche genre et développement et plus précisément la budgétisation sensible au genre (BSG), s'insère dans les démarches d'amélioration de la qualité du service public. C'est dans cette quête de performance que le Bénin s'est engagé depuis quelques années dans la mise en œuvre intégrée de diverses actions contribuant à l'effectivité de la budgétisation sensible au genre au Bénin. Globalement, les structures devant faire la promotion de l'approche existent mais sont peu opérationnelles pour diverses raisons, telles que les pesanteurs socio-culturelles marqués par le non changement de mentalités au niveau de la plupart des décideurs, la faible compétence en genre, l'insuffisance de ressources humaines et financières affectées, etc.

La budgétisation sensible au genre sera portée à échelle avec la bascule en mode programme et les réformes transversales de mise en œuvre des politiques publiques (mécanisme de gestion des investissements publics, transparence budgétaire et participation du public, réorganisation es organes de suivi-évaluation et de contrôle).



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

